

L'hôpital de jour de Tassin

... dans le système de santé

L'hôpital de jour extra-hospitalier fait partie de l'organisation du service public sectorisé de psychiatrie.

Il est rattaché à l'hôpital Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés à l'hôpital de jour sont financés directement et en totalité par la Sécurité sociale. Vous n'aurez donc pas à faire l'avance des frais.



Hôpital de jour de Tassin

Centre Lucien Bonnafé
3, avenue Général Brosset
69160 Tassin la Demi Lune

Accès de la structure

Bus : 5, 14, 42, 72 et 73
(arrêt Carrefour Libération)

Hôpital de jour

de Tassin

Centre Lucien Bonnafé
3, avenue Général Brosset
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

Tél. : 04 72 59 10 65
Fax : 04 72 59 19 89



CENTRE HOSPITALIER SAINT JEAN DE DIEU

290, route de Vienne
69373 LYON Cedex 08

Un Hôpital de jour c'est...

- > Un lieu de soins psychiques.
- > Un centre qui ne reçoit pas les personnes directement mais sur l'indication d'un psychiatre.
- > Une structure qui reçoit des personnes dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée. La personne rentre chez elle tous les soirs.

Vos soins à l'hôpital de jour

- > L'hôpital de jour est le lieu destiné à vous aider à dépasser un état de crise psychologique.
- > L'hôpital de jour est un lieu de soin individuel et groupal.
- > Au niveau individuel, pourront vous être proposés les soins suivants :
 - 1 prise en charge médicamenteuse
 - 1 suivi à visée psychothérapique
 - des soins infirmiers personnalisés sur indication médicale
 - 1 accompagnement par l'assistante sociale adapté à votre situation.
- > Au niveau groupal, vous seront proposés :
 - le Groupe Parole, le Groupe Contes, l'Atelier Collage,
 - et sur indication médicale, selon vos besoins, le Groupe d'Expression Théâtrale, le Groupe Photolangage.

Votre cadre de soins

- > Avant l'intégration à l'hôpital de jour, il vous sera proposé un rendez-vous de pré-admission au cours duquel vous sera présentée la structure.
- > Le cadre discontinu vous permet de rester en lien avec votre entourage mais nécessite de votre part des capacités et un engagement à prendre soin de vous.
- > Votre programme de soin sera personnalisé, soutenu, négocié avec vous mais limité dans le temps.

Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations comme l'UNAFAM, OSE ou Icebergs peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles à l'hôpital de jour.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable de l'hôpital de jour ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin chef.

Confidentialité

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier qu'avec votre accord, des rencontres, peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Des données vous concernant sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement. Elles sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité.

Conformément à la loi du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant.